

Etude sur l'état des lieux des fourrages

2016

Enquête menée par les cadres des fermes de démonstration et de production de semence (FDPS) de l'ITGC au niveau de 359 exploitations agricoles, répartie sur dix huit (18) wilayas englobant 149 communes.

L'étude « Etats des lieux de la production fourragère » montre qu'il n'y a aucune corrélation entre la pratique de l'élevage et les superficies dévolues aux fourrages dans les exploitations enquêtées, cela implique que ce sont des élevages extravertis et menés en hors sol.

En effet, la moyenne des superficies dévolues aux fourrages ces trois années (2013 à 2015) montre que pour les exploitations étudiées ayant une strate de :

- ✓ Moins de 30 ha : la superficie moyenne des fourrages est de 3,94 ha
- ✓ Entre 30 et 100 ha : la superficie moyenne des fourrages est de 5,27 ha
- ✓ Entre 101 et 200 ha : la superficie moyenne des fourrages est de 15,64 ha
- ✓ Plus de 200 ha : la superficie moyenne des fourrages est de 30,26 ha.

Cette faiblesse des superficies montre que cette filière rencontre des contraintes qui peuvent être résumées comme suit :

- ✓ Production de semences pratiquement absente (les besoins étant couverts par les importations)
- ✓ Système de vulgarisation défaillant; encadrement spécifique insuffisant
- ✓ Système fourrager reposant essentiellement sur l'utilisation des céréales et dominé par l'association vesce-avoine
- ✓ Utilisation d'un matériel végétal de faible performance
- ✓ Carences en techniques d'ensilage et de l'affouragement en vert
- ✓ Faiblesse des niveaux d'équipement et l'utilisation d'outils non adaptés pour la récolte
- ✓ Méconnaissance des techniques culturales des espèces fourragères à petites graines (bersim, luzerne, etc.)
- ✓ Ressources hydriques limitées pour l'irrigation
- ✓ Structure des prix à la production des semences fourragères (avoine, vesce et pois) non encourageante à l'égard des autres espèces végétales notamment des grandes cultures (blé dur, blé tendre et orge)

Pour développer cette filière un programme de substitution de jachère par les cultures fourragères a été proposé, en 2015, par le MADRP en collaboration avec l'Institut Technique des Grandes Cultures pour résorber 432 000 ha en fourrages.